

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT LE 3 FÉVRIER 2025 À
19 H 00, AU 1245, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALBERT SOUS
LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DOMINIQUE POULIN,
MAIRE.**

Sont présents à cette séance:

Madame Pascale Boilard	Conseillère numéro 1
M. François Gosselin	Conseiller numéro 2
M. Jean-Philippe Bibeau	Conseiller numéro 3
M. Nicolas Labbé	Conseiller numéro 4
Monsieur Francis Lacharité	Conseiller numéro 5
Madame Diane Kirouac	Conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Dominique Poulin, maire. Monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

Ordre du jour

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes des séances ordinaire et extraordinaire du 13 janvier 2025;
3. Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 et du journal des salaires de janvier 2025;
4. Période de question de l'assistance;
5. Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes;
6. Entente de service d'inspection de la MRC d'Arthabaska;
7. Résolution : achat d'un ensemble de fourches pour le tracteur municipal;
8. Résolution : congrès annuel de l'ADMQ, participation du directeur général;
9. Résolution : demande d'entretien de cours d'eau, branche 166 de la Rivière Desrosiers;
10. Renouvellement du programme de soutien aux produits d'hygiène féminin;
11. Dépôt du rapport financier 2024 du Parc d'agilité canine;
12. Points d'information;
 - a) Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniers des élus;
 - b)
13. Lecture de la correspondance et suivi de dossier;
14. Affaires nouvelles de l'assistance;
15. Questions diverses;
16. Levée de la séance ordinaire du 3 février 2025.

OUVERTURE

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

MOT DU MAIRE

Bonsoir à tous, bienvenue à cette séance du conseil du 3 février 2025. Mon mot ce soir est axé sur une personne qui se démarque chez nous.

L'entrepreneure de Saint-Albert, Mme Lizianne Fortier, rayonne dans la prestigieuse revue Forbes France, magazine axé sur l'actualité économique et financière consulté par plus de 10 millions de lecteurs dans la francophonie mondiale!

Le magazine présente Lizianne Fortier qui a fait naître l'entreprise **Pivoinerie Lili**, située dans le 6^e rang à Saint-Albert. La Pivoinerie Lili produit des fleurs et des cosmétiques fleuris qui sont vendus dans 60 points de vente au Canada.

Connaissez-vous ce joyau de notre municipalité ? La Pivoinerie Lili est ouverte 12 mois par année - et même en libre-service! C'est un lieu unique, charmant qui accueille chaque été des milliers de visiteurs!

Lizianne a également fondé l'Académie agricole où elle accompagne des entrepreneurs agricoles de toutes les productions afin de les aider dans leur mise en marché, leur marketing et leur commercialisation. Cette citoyenne offre des conférences en marketing, en entrepreneuriat et en affaires.

Je vous invite à visiter la Pivoinerie Lili en boutique comme en ligne et à consulter ses services sur l'Académie agricole. www.pivoinerielili.com, www.academieagricole.ca

Sur ce, bonne séance à tous.
Dominique Poulin

2025-02-016

1. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-02-017

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025;

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-02-018

3. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2025

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de 222 029,03 \$;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil le journal des salaires pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu que les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de séances précédentes;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1^{er} au 31 janvier 2025 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 222 029,03 \$;

En conséquence, il est proposé par M. François Gosselin et résolu :

Que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 3 février 2025

François Gardner, directeur général et greffier-trésorier

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une citoyenne s'informe de la disponibilité des petits bacs de compostage. Un citoyen invite le conseil à réfléchir sur la possibilité d'offrir aux quadistes de pouvoir circuler sur la rue Principale pour se rendre au sentier de Moto Club Bois-Francis, et ce à partir des domaines.

2025-02-019

5. AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska

Attendu que la transmission d'un dernier avis a été envoyée, par courrier recommandé, le 8 janvier 2025, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2023 ;

Attendu que la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- Les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- La désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- La somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

Attendu que les trois (3) contribuables touchés par cette procédure sont :

- Claude Proulx, propriété au 1591, rang 7 ayant le numéro de lot 5 181 097 au cadastre du Québec, d'une superficie de 6 373,10 mètres carré au montant de 334,72 \$;
- Gilberte Nault, propriété au 120 Avenue des Pins ayant le numéro de lot 5 181 840 au cadastre du Québec, d'une superficie de 2 480 mètres carré au montant de 1 338,83 \$;
- Mathiew Lachance et Michel Lachance, propriété au 11, rue Landry ayant le numéro de lot 6 379 774 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1 500,10 mètres carré au montant de 752,26 \$.

En conséquence, sur proposition de M. Francis Lacharité, il est résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Albert autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Albert désigne Monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier et Monsieur Dominique Poulin, maire, à agir comme représentants de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 12 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-02-020

6. ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION DE LA MRC D'ARTHABASKA

Attendu l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu les modalités applicables à ce service d'inspection;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

- Amélia Lacroix
- Daniel Moreau
- Pénélope Houle
- Philippe Habel
- Vincent Roy
- Samuel Jodoin

Que la Municipalité de Saint-Albert s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-02-021

7. ACHAT D'UN ENSEMBLE DE FOURCHES POUR LE TRACTEUR MUNICIPAL

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a procédé à l'achat d'un tracteur en décembre 2024;

Attendu que pour améliorer l'efficacité et l'utilisation du tracteur de l'équipement doit être ajouté;

Attendu que la Municipalité a reçu une proposition de l'entreprise Agritex pour un ensemble de fourches Walco de 48 pouces au coût de 1 350,00 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Mme Pascale Boilard et résolu

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à procéder à l'achat de cet ensemble de fourches provenant d'AgriTex au coût de 1 350 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-02-022

8. CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Attendu que l'ADMQ tiendra son congrès annuel les 18, 19 et 20 juin 2025 au Centre des congrès de Québec sous le thème « Redéfinir la gestion municipale »;

Attendu que le contenu des conférences et des ateliers contribue au travail des directeurs généraux et greffiers-trésoriers ;

En conséquence, il est proposé par Mme Diane Kirouac et résolu

Que la municipalité de Saint-Albert autorise M. François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, à participer à cet événement en assumant le coût d'inscription de 585 \$ plus taxes ;

Que les frais de transport, d'hébergement et de repas soient remboursés au directeur général après le congrès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-02-023

9. DEMANDE D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU – BRANCHE 166 DE LA RIVIÈRE DESROSIERS

Attendu que la MRC d'Arthabaska a adopté le Règlement 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous sa juridiction lors de la séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

Attendu que la demande d'intervention déposée par M. Yvan Beauchesne de l'entreprise Ferme Yvanohé Inc. de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;

Attendu que la problématique des sédiments et de mauvais écoulements des eaux créent une obstruction à la libre circulation de l'eau;

Attendu qu'une partie de cette branche de la Rivière Desrosiers se trouve sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert et qu'il y a nécessité d'effectuer des travaux d'entretien;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu:

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Albert appuient la demande d'intervention et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments qui créent une obstruction à la libre circulation de l'eau.

Que l'intégralité des frais liés aux travaux dans le cours d'eau soient répartis au mètre linéaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-02-024

10. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININ

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a des disponibilités budgétaires en 2025 pour la poursuite du programme municipal en subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables ;

Attendu que les membres du conseil ont la volonté d'améliorer leurs objectifs en matière environnementale ;

Attendu que la politique familiale municipale dont l'un des objectifs est de promouvoir la qualité de vie des familles par un environnement sain ;

Attendu qu'en vertu des articles 4(4) et 90 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement ;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité, et résolu que la Municipalité de Saint-Albert :

- Autorise le programme municipal de subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables en 2025 ;

- Autorise aux citoyens de Saint-Albert un remboursement de 50 % jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne qui le demande ;

- Précise que les pièces justificatives suivantes devront être déposées à même la demande pour que la subvention soit octroyée : facture et preuve de résidence ;

- Précise que les achats devront être réalisés dans la période visée par le programme soit rétroactif du 1er janvier dernier au 31 décembre 2025 ;

- Mandate l'adjointe administrative Mme Sandra Marcotte et M. François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, pour assurer la gestion du programme.

Sont retenus comme produits d'hygiène féminine réutilisables : coupe menstruelle, serviette hygiénique lavable, protège-dessous lavable, culotte menstruelle ou protection lavable pour fuite urinaire. Un remboursement aux deux ans peut être accordé par demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 DU PARC D'AGILITÉ CANINE

Le maire, M. Dominique Poulin, dépose le rapport financier 2024 du Parc d'agilité canine qui fait état de revenus de 4 795 \$ et de dépenses de l'ordre de 4 420,70 \$. Pour l'année 2025, les prévisions budgétaires indiquent des revenus de 4 100 \$ et des dépenses de 2 925 \$.

12. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIER

Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Gardner, procède à la lecture de la correspondance reçue.

1. Adoption du plan triennal de répartition des écoles du Centre de services scolaire des Bois-Francs 2025-2028.
2. Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec : contribution suggérée de 0,25 \$ par citoyen, soit 430 \$ pour la Municipalité de Saint-Albert. Le conseil va prendre le temps d'étudier cette demande avant de se positionner.
3. COPERNIC : invitation à participer au Forum « Vivre avec les inondations », organisé par Vivre en ville et qui se tiendra à Québec le jeudi 13 mars 2025.
4. Finances Québec : avis d'un dépôt de 283 618,34 \$ pour la Municipalité de Saint-Albert le 5 février 2025 en lien avec la TECQ 2019-2023.

5. Fondation CLSC Suzor-Côté : demande d'un appui pour l'année 2025. Le conseil va prendre le temps d'étudier cette demande avant de se positionner.
6. MRC d'Arthabaska : Les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sont en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2024.
7. Archives Bois-Francs : offre de services. Le conseil va prendre le temps d'étudier cette demande avant de se positionner.
8. Espace Muni : invitation à s'inscrire au colloque qui se tiendra à Victoriaville, les 8 et 9 mai 2025. Le coût est de 385 \$ par participant. Il est convenu que le directeur général est autorisé à y participer. Pour leur part, Francis Lacharité et Nicolas Labbé se disent intéressés sans toutefois confirmer leur participation.

13. POINTS D'INFORMATION

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élu(e)s :

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers MM. Nicolas Labbé, Jean-Philippe Bibeau, Francis Lacharité, François Gosselin, des conseillères Pascale Boilard, Diane Kirouac et du maire, M. Dominique Poulin, sont déposées séance tenante.

Projet de Loi 86

Déposé le 5 décembre 2024, ce projet de loi vise à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité. Les documents déposés, les feuillets et préavis, les journaux des débats et les rapports relatifs à ce projet de loi peuvent être consultés en tapant « projet de loi 86 » sur le WEB.

Document de travail

Lors de la séance d'étude du 27 janvier 2025, un document de travail a été présenté aux membres du conseil. Ce document servira d'échéancier et permettra un suivi des dossiers qui auront été priorisés et des actions à poser au fil de l'année incluant les suivis périodiques qui devront être faits. Il sera mis à jour périodiquement. Pour son implantation, il reste à préciser les priorités. Cette action sera faite pour la prochaine séance du conseil. À ce moment l'outil sera mis en application.

Tarifs douaniers États-Unis

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action pour amoindrir l'impact financier des tarifs douaniers envisagés par les États-Unis. Parmi les mesures envisagées, la FQM souhaite demander aux municipalités membres de cesser d'utiliser les biens et services en provenance des États-Unis. L'application de cette mesure se heurte actuellement au cadre légal qui encadre les achats et les appels d'offres municipaux. Elle demande donc au gouvernement du Québec d'intervenir pour permettre ce type de mesure.

13. AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE

Au sujet du développement domiciliaire et de DD955, Mme Renée Beauregard invite la Municipalité à faire connaître ses intentions considérant que l'entente survenue à l'automne 2024 et son échéancier n'est pas respecté. Elle demande une prolongation du calendrier de réalisation des travaux. Elle certifie que les travaux des principaux lots concernés seront terminés pour le 30 juin 2025. Le conseil réétudiera la situation à court terme.

Le président de Loisirs Saint-Albert, Cédric Ouellet souligne que le comité prévoit organiser un événement pour souligner la Fête nationale du Québec en juin prochain. Il ajoute que la « Famili-Fête » sera de retour en 2025 et que le comité regarde la possibilité de tenir une activité à l'occasion de la Fête de Pâques. Il conclut en indiquant que les membres du comité ont fait appel à une personne graphiste pour éventuellement proposer un logo identifié aux Loisirs Saint-Albert.

14. QUESTION DIVERSES

Aucune question n'est soulevée par les élus.

2025-02-025

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Diane Kirouac de lever la séance ordinaire du 3 février 2025 à 20 h 15. La séance est close.

Je, Dominique Poulin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

Dominique Poulin
Maire

François Gardner
Directeur général
Greffier-trésorier